



VIANDE BOVINE FRANCAISE
Cahier des charges, Procédures et Plan de contrôle

Réf.: CTVBF01B.DOC- Rév.1 - 18 mai 1998

Pour SGS Consumer Services	Pour INTERBEV
Nom : Monsieur Francis LACROZE Fonction : Président Directeur Général Date : 18/05/1998 Visa :	Nom : Monsieur Jean-Louis BIGNON Fonction : Délégué Général INTERBEV Date : 18/05/1998 Visa :

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR	4
3. MISSIONS DE SGS CONSUMER SERVICES	5
3.1. ABATTOIRS/ABATTEURS	5
3.2. ATELIERS DE DECOUPE	5
3.3. GMS	6
3.4. BOUCHERS ARTISANS	6
3.5. RESTAURANTS	7
4. CONTROLES PERIODIQUES du cahier des charges VBF - MOYENS ET METHODES DE CONTROLE MIS EN OEUVRE PAR SGS CONSUMER SERVICES	8
4.1. NATURE DES CONTROLES.	8
4.2. FREQUENCE DES INTERVENTIONS	8
4.3. OBJETS ET METHODES DE CONTROLE	8
5. SUIVI DES ECARTS - CODES CONCLUSIONS	18
5.1. FOURNISSEURS	18
5.2. DISTRIBUTION	19

1. PREAMBULE

INTERBEV a mise en place, en mars 1996, la signature **VIANDE BOVINE FRANCAISE** (VBF) avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Cette démarche a pour but de rassurer les consommateurs français sur l'origine des viandes de gros bovins qu'ils consomment.

En effet, en France, depuis 1978, chaque bovin possède sa carte identité qui l'identifie et l'accompagne de la naissance jusqu'à l'abattage. Ce DAB (Document d'Accompagnement des Bovins) permet à la filière de garantir au consommateur que la viande qu'il achète provient d'animaux nés, élevés et abattus en France.

La signature **VIANDE BOVINE FRANCAISE** est propriété d'INTERBEV qui l'a déposée. Aujourd'hui, INTERBEV souhaite étendre les procédures de fonctionnement et de contrôle de VBF à l'ensemble des opérateurs de la filière qui désirent étiqueter les viandes produites par :

. le logo VBF,

ou les mentions :

- . Viande Bovine Française,
- . Viande Française ou VF,
- . Viande de France,
- . Viande d'origine France,
- . Viande d'origine française,
- . Origine France,
- . Né, élevé, abattu en France,
- . ou toute mention équivalente validée par INTERBEV.

pour pouvoir étiqueter les viandes des mentions précédentes, les opérateurs devront être engagés dans la démarche VBF auprès d'INTERBEV et produire de la viande bovine conforme au cahier des charges VBF.

Le présent document précise les modalités de contrôle des caractéristiques énoncées dans le cahier des charges **VIANDE BOVINE FRANCAISE** par la société de contrôle SGS CONSUMER SERVICES.

2. ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

L'entreprise qui souhaite s'engager dans la démarche VBF adresse une fiche d'engagement dûment remplie à INTERBEV.

INTERBEV communique cet engagement à SGS CONSUMER SERVICES pour traitement. Ce traitement consiste à habiliter l'opérateur en lui attribuant un numéro d'engagement. Un récépissé d'engagement est ensuite retourné à l'opérateur.

En s'engageant dans la démarche VBF, l'opérateur accepte :

- . de respecter la norme NF V 46-007 : Gros bovins - Traçabilité des viandes identifiées - Abattoirs,
- . de respecter la norme NF V 46-010 actuellement en projet : Gros bovins - Traçabilité des viandes identifiées - Ateliers de découpe, désossage, travail de la viande, conditionnement et vente.
- . d'utiliser les supports de traçabilité préalablement agréés par INTERBEV (étiquettes carcasses, quartiers, macarons sous-vide, sticker, etc.).
- . les contrôles des administrations concernées,
- . les contrôles mis en place par INTERBEV, propriétaire de la signature VBF.

3. MISSIONS DE SGS CONSUMER SERVICES

SGS CONSUMER SERVICES effectue les contrôles auprès des différents opérateurs.

3.1. ABATTOIRS/ABATTEURS

SGS CONSUMER SERVICES effectue les contrôles de chaque *abatteur* et de chaque *abattoir* associé. Ce contrôle porte notamment sur :

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs en bouverie lors de la réception des animaux vivants (*rapprochement du n°IPG et du DAUB/DAB*),
- les modalités des contrôles réalisés lors de l'abattage ,
- la traçabilité des carcasses avec la signature VBF,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

3.2. ATELIERS DE DECOUPE

SGS CONSUMER SERVICES effectue les contrôles de chaque *atelier de découpe*. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des carcasses, des quartiers,
- les modalités des contrôles réalisés lors de la découpe,
- la traçabilité des viandes découpées avec la signature VBF,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

3.3. GMS

SGS CONSUMER SERVICES effectue les contrôles des *GMS* engagés. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des carcasses, des quartiers, des PAD, des UVC (*le cas échéant*),
- les modalités des contrôles réalisés lors de la découpe (*le cas échéant*),
- la traçabilité des viandes découpées mise en rayon avec la signature VBF,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

3.4. BOUCHERS ARTISANS

SGS CONSUMER SERVICES effectue les contrôles des *bouchers artisans* engagés. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des carcasses, des quartiers, des PAD (*le cas échéant*),
- les modalités des contrôles réalisés lors de la découpe,
- la traçabilité des viandes découpées mise en vitrine avec la signature VBF,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

3.5. **RESTAURANTS**

SGS CONSUMER SERVICES effectue les contrôles des *restaurants* engagés. Ce contrôle porte notamment sur:

- les modalités des contrôles effectués par les opérateurs lors de la réception des viandes VBF,
- les modalités des contrôles réalisés lors de la mise en oeuvre,
- la traçabilité des viandes proposées aux consommateurs avec la signature VBF,
- l'existence et la conformité des documents et des enregistrements correspondants.

4. CONTROLES PERIODIQUES DU CAHIER DES CHARGES VBF - MOYENS ET METHODES DE CONTROLE MIS EN OEUVRE PAR SGS CONSUMER SERVICES

4.1. NATURE DES CONTROLES.

Les contrôles pris en compte pour la surveillance de la conformité des produits sont les contrôles internes mis en oeuvre par les opérateurs eux mêmes ainsi que les contrôles externes exercés par SGS CONSUMER SERVICES au niveau de l'abattoir, de l'abattage et la découpe, chez les GMS ainsi que les bouchers et les restaurateurs engagés.

Le présent plan de contrôle décrit l'articulation des contrôles internes et des contrôles externes.

Les interventions du plan de contrôle externe consistent en des contrôles :

- des entreprises d'abattage,
- des entreprises de découpe des viandes,
- des GMS,
- des bouchers artisans
- restaurateurs.

4.2. FREQUENCE DES INTERVENTIONS

SGS CONSUMER SERVICES applique pour chaque intervention les fréquences résumées dans le tableau 1.

4.3. OBJETS ET METHODES DE CONTROLE

Les méthodes de contrôle internes et externes pour chaque point à contrôler à toutes les étapes du schéma de vie du produit sont résumées dans le tableau 2.

Les contrôles effectués par SGS CONSUMER SERVICES permettent de vérifier sur les sites d'abattage, de découpe et en distribution (GMS, bouchers artisans, restaurateurs):

- l'existence et l'application de moyens de maîtrise exigés par le cahier des charges,
- l'application correcte des méthodes de contrôle internes spécifiées par le cahier des charges,
- la conformité du produit et de sa fabrication au cahier des charges pour chaque caractéristique explicite ou implicite.

Les contrôles sont réalisés selon des procédures documentées et donnent lieu à la remise d'un compte-rendu et si nécessaire, de fiches d'écart permettant le suivi des non-conformités ou remarques constatées par l'auditeur ou le contrôleur.

Tableau 1 : Fréquence des contrôles de SGS CONSUMER SERVICES

INTERVENTIONS	Fréquence des interventions SGS CONSUMER SERVICES
- Contrôle abatteur / abattoir	- 1 fois par an.
- Contrôle atelier de découpe	- 1 fois par an.
- GMS	- 30 % par an des opérateurs engagés.
- Contrôle Bouchers artisans	- 30 % par an des opérateurs engagés.
- Restaurants	- 30 % par an des opérateurs engagés.

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 1 : TRANSPORT DES ANIMAUX					
⇒ <i>Identification des animaux et traçabilité.</i>		- Eleveur et transporteur, à chaque enlèvement.	- Contrôle visuel du bouclage des animaux. - Contrôle documentaire de la correspondance entre les DAUB/DAB, le bon de livraison et les animaux enlevés.	- Arrivée en bouverie /abattoir par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle documentaire de la conformité des enregistrements de traçabilité : DAUB/DAB et bon de livraison renseignés

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 2 : ABATTAGE, RESSUAGE, REFRIGERATION ET MISE EN QUARTIERS					
⇒ <i>Existence et application des moyens de maîtrise.</i>				- Abattoir, par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification de l'existence et de l'application des procédures VBF de : . sélection et traçabilité des carcasses et quartiers VBF, .
⇒ <i>Provenance des animaux et naissance en France</i> ⇒ <i>Origine des animaux</i>	- Bouverie.	- Bouvier, à chaque livraison des animaux	- Vérification visuelle et documentaire à partir des boucles d'oreilles et des DAUB / DAB fournis par les transporteurs avant entrée en bouverie - Pour la provenance : contrôle documentaire des bons de livraison - Vérification visuelle du n° d'oreille à 10 chiffres (IPG) - Pour la naissance en France : contrôle documentaire du n° du cheptel naisseur à 8 chiffres.	- Abattoir, par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification visuelle du contrôle à réception de la provenance des animaux et de leur naissance en France. - Contrôle visuel et documentaire: . de la vérification des DAUB/DAB et des boucles d'oreilles en bouverie, . vérification du registre en bouverie . vérification des enregistrements des preuves

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 2- SUITE -					
⇒ <i>Identification et traçabilité des carcasses, quartiers et pièces de gros.</i>	- Abattoir puis abatteur et grossiste, le cas échéant.	- Personnel sur chaîne d'abattage et en frigo, à chaque carcasse.	- Vérification visuelle de l'identification des carcasses et des quartiers par l'étiquette VBF. - Vérification de la correspondance entre les différents identifiants. - Vérification de la mention VBF et n° de carcasse sur facture ou BL	- Abattoir, abatteur et grossiste, le cas échéant par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle visuel de la conformité de l'identification des carcasses et quartiers en frigo de stockage ou à l'expédition. - Contrôle documentaire de la correspondance entre les différents identifiants et de la possibilité de retrouver les informations relatives à chaque carcasse. - Vérification de la mention VBF et n° de carcasse sur facture ou BL

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 3 : DECOUPE EN PAD ET UVC					
⇒ <i>Existence et application des moyens de maîtrise.</i>				- Atelier de découpe par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification de l'existence et de l'application de la procédure de traçabilité de la découpe (VBF)
⇒ <i>Sélection et conformité des quartiers VBF découpés et traçabilité des découpes.</i>	- Atelier de découpe.	- Opérateur cession atelier ou expédition, pour chaque lot découpé.	- Contrôle visuel de l'identification des quartiers entrés en découpe. - Contrôle documentaire du registre d'abattage ou documents équivalents. - Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe.	- Atelier de découpe par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle visuel de l'identification des quartiers entrés en découpe. - Contrôle documentaire du registre d'abattage ou doc. équivalents. - Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe. - Contrôle documentaire des factures ou bons de livraison correspondant aux viandes livrées (mention VBF, n° des carcasses correspondant aux viandes livrées).
⇒ <i>Comptabilité matière.</i>	- Atelier de découpe.	- Responsable atelier découpe, chaque lot découpé.	- Calcul et vérification des rendements matière pour chaque lot découpé.	- Atelier de découpe par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification des rendements matière (bilan matière) et des fiches de découpe sur quelques lots par sondage.

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 4 :GMS, COMMERCIALISATION					
⇒ <i>Identification des viandes et traçabilité.</i>	- GMS.	- Personnel et responsable rayon boucherie, lors de la mise en rayon.	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du n° de lot de découpe reporté sur la facture ou bon de livraison des viandes reçues avec la mention VBF - Contrôle visuel de la présence des sticker VBF sur la carcasse en vente. - Contrôle visuel de l'emplacement de la PLV VBF. Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe. 	- GMS par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du n° de lot de découpe reporté sur la facture ou bon de livraison des viandes reçues avec la mention VBF - Contrôle visuel de l'identification des PAD et des UVC. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe. - Contrôle visuel de la présence des sticker VBF - Contrôle visuel de la présence de la PLV VBF.
⇒ <i>Comptabilité matière (en cas de double rayon)</i>	- GMS.	- Personnel et responsable rayon boucherie, chaque lot VBF découpé.	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul du rendement matière (bilan matière) à partir des fiches de lot. - Vérification de la comptabilité matière VBF et générale viandes. 	- GMS par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la tenue d'une comptabilité matière VBF (<i>en cas de double rayon</i>). - Calcul du rendement matière à partir des fiches de lot ou vérification des comptabilités matière.

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 4 :BOUCHERS ARTISAN, COMMERCIALISATION					
⇒ <i>Identification des viandes et traçabilité.</i>	- Boucherie de détail.	- Personnel et responsable boucherie,	- Contrôle visuel de la présence des sticker VBF sur la carcasse mise en vente. - Contrôle visuel de l'emplacement de la PLV VBF. - Contrôle documentaire des fiches de lot de découpe.	- Boucherie par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle visuel de la présence des sticker VBF sur les pic-prix - Contrôle visuel de la présence de la PLV VBF.
⇒ <i>Comptabilité matière (en cas de double rayon)</i>	- Boucherie de détail.	- Personnel et responsable boucherie,	- Calcul du rendement matière (bilan matière) à partir des fiches de lot. - Vérification de la comptabilité matière VBF et générale viandes.	- Boucherie par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Vérification de la tenue d'une comptabilité matière VBF (<i>en cas de double rayon</i>). - Calcul du rendement matière à partir des fiches de lot ou vérification des comptabilités matière.

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
ETAPE 4 :RESTAURANTS, COMMERCIALISATION					
⇒ <i>Identification des viandes et traçabilité.</i>	- Restaurant.	- Personnel et responsable restaurant	- Contrôle visuel de la présence des sticker VBF sur les produits livrés. - Contrôle visuel de l'emplacement de la PLV VBF.	- Restaurant par un contrôleur SGS Consumer Services selon les fréquences de contrôle du tableau 1	- Contrôle visuel de la présence des sticker VBF sur les viandes livrés - Contrôle visuel de la présence de la PLV VBF.

TABLEAU 2 : Objets et méthodes de contrôles internes et externes pour toutes les étapes du schéma de vie du produit

OBJET DU CONTROLE	CONTROLES INTERNES			CONTROLES REALISES PAR SGS CONSUMER SERVICES	
	SITE DU CONTROLE	RESPONSABLE ET FREQUENCE	METHODE	SITE, FREQUENCE ET RESPONSABLE	METHODE
POUR L'ENSEMBLE DE LA FILIERE					
⇒ <i>Engagement des partenaires amont et aval de chaque opérateur contrôlé</i>				- ensemble de la filière	- Relevé de l'identité des partenaires amont et aval des opérateurs contrôlés et vérification documentaire de leur engagement (base de données tenue par INTERBEV)
⇒ <i>Traçabilité des bovins et origine française</i>				- ensemble de la filière	- Relevé des identifiants successifs des viandes VBF à chaque stade contrôlé, en remontant la filière, de façon à retrouver leur origine potentielle (n° cheptel naisseur en France)

5. SUIVI DES ECARTS - CODES CONCLUSIONS

5.1. FOURNISSEURS

Le tableau 3 présente les écarts type avec le code conclusion correspondant pour les fournisseurs (abattoirs, abatteurs, ateliers de découpe).

Tableau 3: écarts type fournisseur:

LIBELLE	Code Conclusion
LIVRAISON DE VIANDE VBF (en cas d'achat)	
<i>Documents de livraison (factures ou BL) :</i>	
. non disponibles	1
. sans n° de lot ou de carcasse	1
. sans mention VBF	1
. avec mention de l'origine française sous un libellé différent de VBF	1
<i>Viandes livrées (carcasses, quartiers, coupes de gros, PAD) :</i>	
. sans n° de carcasse ou de lot	2
. pour les carcasses : avec n° de carcasse sur étiquette uniquement (et pas à l'encre)	1
. sans mention VBF	2
. avec mention VBF mais non conforme à la charte graphique	1
ACTIVITE D'ABATTAGE, DE MISE EN QUARTIER ET DE DECOUPE	
Pas de DAUB/DAB avec certains animaux destinés à la commercialisation en VBF	2
Pas de n° cheptel naisseur sur les DAUB/DAB ni d'attestation co-signée du naisseur et de l'engraisseur, mais carcasses correspondantes vendues en VBF	2
Pas de preuve de la vérification du n° de cheptel naisseur	2
Pas de vérification de la correspondance DAUB/animal livré (n° DAB/n° d'oreille)	2
Le n° d'abattage n'apparaît pas sur les 4 quartiers	1
Le n° d'abattage n'est pas à l'encre sur la viande	1
Pas de correspondance n° d'abattage/n° à 10 chiffres	2
On ne peut pas retrouver la corresp. n° d'oreille/n° d'abattage/n°DAB	2
ACTIVITE DE DECOUPE	
Découpe avec mélange des lots VBF et autres	2
Pas de n° de lot de découpe ou de date de découpe permettant de retrouver les lots de viandes entrées en découpe	2
Absence de tenue d'une comptabilité matière	2
Quantités VBF sorties > entrées	2
Macaron VBF non inséré dans le sous-vide	1

Tableau 3: écarts type fournisseur (suite 1)

EXPEDITION DES VIANDES PAR LE FOURNISSEUR	
<i>Documents de livraison (factures ou BL) :</i>	
. non disponibles	1
. sans n° de lot ou de carcasse	1
. sans mention VBF	1
. avec mention de l'origine française sous un libellé différent de VBF	1
<i>Viandes expédiées (carcasses, quartiers, coupes de gros, PAD, UVC) :</i>	
. sans n° de carcasse ou de lot	2
. sans mention VBF	2
. avec mention VBF mais non conforme à la charte graphique	1

5.2. DISTRIBUTION

Le tableau 4 présente les écarts type avec le code conclusion correspondant pour les distributeurs (GMS, bouchers artisans, restaurateurs).

Tableau 4: écarts type distributeur

LIBELLE DE L'ECART	Code conclusion
<i>Approvisionnements</i>	
Bons de livraison ou factures des viandes en stock non disponibles	1
Pas de mention VBF sur les bons de livraison ou factures du fournisseur	1
Mention de l'origine française sur BL/factures mais pas sous libellé « VBF »	1
Pas de n° lot/carcasse sur les bons de livraison ou factures du fournisseur	1
Pas de logo VBF sur les viandes en frigo mais n° carcasse ou de lot sur la viande permettant de retrouver la facture/BL prouvant l'origine française	1
Pas de logo VBF sur les viandes en frigo et pas d'identifiant sur la viande ce qui ne permet pas de retrouver la facture ou le bon de livraison	2
Pas de n° lot/carcasse sur les viandes en frigo	1
<i>Activité de découpe (le cas échéant)</i>	
Découpe avec mélange des lots VBF et autres	2
Absence de n° de lot de découpe sur les UVC	2
Absence de sticker VBF sur les UVC	1
Double rayon et absence de tenue d'une comptabilité matière	2
Quantités VBF sorties > entrées	2
<i>Mise en vente</i>	
Charte graphique VBF non respectée	1
PLV VBF déborde sur la viande bovine non VBF ou absence de tenue d'un double rayon VBF et non VBF	2
PLV VBF déborde sur le rayon veau ou abats	2

VBF

Codes conclusion

Code 0 :

- ◆ Aucune non-conformité constatée
- ◆ Respect de l'ensemble des caractéristiques de la démarche VBF

Code 1 :

- ◆ Non-conformité(s) mineure(s) constatée(s) ne mettant pas en cause la traçabilité VBF
 - ☞ Actions correctives à mettre rapidement en place
 - ☞ Contre-visite de contrôle

Code 2 :

- ◆ Au moins une non-conformité majeure constatée mettant en cause le principe même de traçabilité VBF
- ◆ Non-conformité maintenue à l'issue de la contre-visite pour code 1
 - ☞ Actions correctives à mettre rapidement en place
 - ☞ Contre-visite de contrôle dans un délai rapproché

Code 3 :

- ◆ Non-conformité maintenue à l'issue de la contre-visite pour code 2
- ◆ Non-conformité majeure grave constatée, tromperie sur l'origine
 - ☞ Traitement particulier d'INTERBEV (maintien ou retrait du logo au cas par cas)
 - ☞ Transmission du dossier à la DGCCRF pour suites à donner